

# OENOVISIONS

Laboratoire Oenologique Le Morgon

37 B, rue Chaptal - 69910 VILLIE-MORGON  
Tél. 04.74.69.10.56 / contact@labolemorgon.fr



Habilité par l'I.N.A.O.  
Agréé par le ministère de l'économie, des finances

Page : 1/1

## RAPPORT D'ANALYSE N° 53 442

N° d'identification : 2 303 790

Echantillon reçu le : 06/04/2023

Analyse du : 06/04/2023 au 06/04/2023

Analyses effectuées sur un échantillon remis par le demandeur.

**Demandeur :**

VIGNOBLE PELLERIN

lieu-dit Perrozan

01150 ST SORLIN EN BUGEY

Appellation :	BUGEY AOP	Description de l'échantillon :
Millésime :	2 022	ALTESSE
Couleur :	Blanc	DEMETER
N° Lot :	LALT22	
Volume :	2057	Bouteilles

Informations fournies par le demandeur.

<u>Analyses</u>	<u>Méthodes</u>	<u>Résultats</u>	<u>Unités</u>	<u>Incertitudes</u> <u>LD/LQ</u>
Titre Alcoométrique Volumique (#)	Méthode interne par IRTF	10,94	% vol	+/- 0,15
Glucose+Fructose (Sucres) (#)	Méthode interne par IRTF	<LQ	g/L	LQ = 1,3
T.A.V. Total (#)	Calcul	10,94	% vol.	+/- 0,16
Acidité volatile (#)	Méthode interne par IRTF	0,35	g/l H2SO4	+/- 0,06
Acidité Volatile (#)	Méthode interne par IRTF	7,14	meq/L	+/- 1,22
Acidité Totale (#)	Méthode interne par IRTF	3,24	g/l H2SO4	+/- 0,19
Acidité Totale (#)	Méthode interne par IRTF	66,12	meq/L	+/- 3,97
Dioxyde de soufre total (#)	Entraînement à chaud oxydation titrimétrie	<LQ	mg/l	LQ = 11

**CONCLUSION :** échantillon soumis à essai : CONFORME

La conclusion est donnée en accord avec les exigences de l'appellation Bugey AOP Blanc (Cahier des Charges décret n° 2011-1097 du 9/09/2011 modifié par décret n°2013-1092 du 29/11/2013) et avec la réglementation en vigueur, au regard des paramètres analysés.

**OENOVISIONS**  
LABORATOIRE OENOLOGIQUE LE MORGON  
Accréditation COFRAC N° 1-6102  
37 B, rue Chaptal  
69910 VILLIE-MORGON  
Tél. 04 74 69 10 56 - Fax 04 74 69 16 33  
SAS au capital variable de 37 000 € à 70 000 €  
RCS Villefranche 310 391 552

Exemplaire 1 / Rapport émis le : 07/04/2023 08:35:50  
par le Responsable de l'essai : Françoise COLLOUD, oenologue

Le présent rapport ne concerne que le produit soumis à l'analyse. LD = limite de détection - LQ = limite de quantification - SST = Essai réalisé en sous-traitance, en France. Pour déclarer la conformité, l'intervalle de spécifications a été augmenté de la valeur d'incertitude associée au résultat. L'accréditation COFRAC atteste uniquement de la compétence technique des laboratoires pour les analyses signalées par (#) sur le présent rapport. La reproduction de ce rapport d'analyses n'est autorisée que sous sa forme intégrale. "Seule la version française fait foi". (1) conclusion et/ou interprétations non couvertes par l'accréditation